

FACTURE N° 5050232

N/REF : 15/05/2025 14H35 C:026163 I:33262

V/Email reçu le Jeudi 15/05/2025 à 14H35

SELON DEVIS N° 5050023

CITYA COLLET BEILLON

**12 AVENUE ALSACE LORRAINE
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : L'ESTORIL
29 BIS/31 RUE COLONEL BOUGAULT
38000 GRENOBLE

Fontaine, le 22 Mai 2025

Référence Marché: CT Interv.Mult-Techn.d'Urgence

LOCALISATION : ALLÉE 31 BOUGAUT - MME ROBERT 06 24 01 86 12

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5050023 du 09/05/2025 d un montant de
198,33 TTC

Donneur d'ordre : M. B DAY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Recherche de fuite en partie privative.

AFFICHAGE COUPURE D'EAU GENERALE 48H AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX

INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MME ROBERT
REPLACEMENT DU JOINT DE LA VANNE AVANT COMPTEUR
REMISE EN EAU
CONTROLE BON ETANCHEITE - OK
NETTOYAGE ET REPLI CHANTIER

NOUS NE PRENONS PAS EN CHARGE LES EMBELLISSEMENTS

NOTRE INTERVENTION DU 21/05/2025

OBSERVATIONS : AH LCOMPTER Email envoyé le 22/05/25 à 17H34 M. B DAY

AH TT Email envoyé le 09/05/25 à 16H36 M. B DAY

ATTENTION: L'INTERVENTION DE RECHERCHE DE FUITE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT

En effet, nous ne possédons pas le plan de l'installation et de ce fait nous agissons par sondages et recherches successives.

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

FACTURE N° 5050232

La durée de l'intervention est fonction de l'accessibilité au réseau de distribution (présence des occupants, facilité d'accès aux gaines techniques, réseau encastré ou apparent, ...) et de la distance entre la fuite et le lieu de la présence d'eau.

Ainsi, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions / déplacements que nous arrivons à déterminer l'origine exacte de la fuite.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	180,30	180,30
	TOTAL H.T.		180,30
	T.V.A. a 10,00%		18,03
	TOTAL T.T.C.En EURO		<u>198,33</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN